

réglant le mode d'entretien des boursières dans les écoles publiques de la colonie ;

Vu la décision du 11 octobre 1876 accordant une allocation de 360 francs par an pour l'entretien à l'école des sœurs de la jeune Tournade (Louise) ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDONS :

Une allocation complémentaire de 240 francs, pour l'entretien comme interne au pensionnat des sœurs de Papeete, est accordée à la jeune Tournade (Louise).

La présente décision, qui aura son effet à compter du 1^{er} juillet, sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 13 juillet 1877.

Signé : L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : LA BARBE.

N° 277. — DÉCISION accordant une demi-bourse complémentaire, au pensionnat des frères de Ploërmel, au jeune Joseph Tournade.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu les arrêtés des 7 novembre 1857 et 8 octobre 1863 et les décisions des 16 décembre 1871, 7 octobre 1872 et 9 octobre 1876 réglant le mode d'entretien des boursiers dans les écoles publiques de la colonie ;

Vu la décision du 11 octobre 1876 accordant une allocation de 360 francs par an pour l'entretien à l'école des frères du jeune Tournade (Joseph) ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDONS :

Une allocation complémentaire de 240 francs, pour l'entretien comme interne à l'école des frères de Papeete, est accordée au jeune Tournade (Joseph).

La présente décision, qui aura son effet à compter du 1^{er} juillet, sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 13 juillet 1877.

Signé : L. MICHAUX.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : LA BARBE.